



Lot absent sur acte de vente (nantissement)

Par **Christoph jeremy**, le **06/02/2018** à **22:02**

Bonjour à tous,

Je suis sur le point d'effectuer un achat immobilier.

J'ai reçu une copie de l'acte définitif par mail et un problème se manifeste.

Un des lots de l'appartement (me jardin) à etait homis à tord lors de la signature de l'acte de vente du propriétaire actuel à la SCI vendant le bien.

malheureusement cette société à aujourd'hui fait faillite et ce fameux lot n'appartient

aujourd'hui à personne. On m'indique donc que l'on attend une autorisation du tribunal.

Également que la somme de 5000€ sera mise de côté le temps que les documents soit en règle et aux bout de 1ans cette argent me reviendrait si il n'y avait pas de solution (mais le terrain ne serait toujours pas à mon nom pour le coup)

J'aimerais comprendre plus clairement les possibilités qui s'offre et moi et clairement si le terrain sera un jour à moi ou non !

J'espere Avoir était relativement clair dans mes explications

Merci pour vos réponses